

Plan local d'Urbanisme Intercommunal

Annexe -
Périmètre du Droit de
Préemption
Urbain simple (DPU)

Commune de AMBONIL

PLUi arrêté le 29 janvier 2025
PLUi approuvé le 26 février 2026



1:2 421

Version du 03-02-2026



Périmètre d'application du Droit de Préemption Urbain simple (DPU)

Fond de plan

Bâtiments

Limites cadastrales



0 250 m